

Octroi d'une subvention à l'orchestre symphonique du Cap-breton

Le 11 août 1992, N° 163

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé qu'une subvention de 40 000 \$ a été accordée au groupe Cape Breton Symphony Fiddlers pour l'aider à faire une tournée au Royaume-Uni du 23 août au 13 septembre 1992. La subvention a été versée dans le cadre du Programme des relations culturelles internationales d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Ce programme appuie diverses activités dans les domaines des arts et de l'éducation ainsi que l'échange d'artistes. Les tournées comme celle du groupe Cape Breton Symphony Fiddlers aident à mettre en évidence la créativité du Canada sur le plan culturel, tant au pays qu'à l'étranger.

Déclarations

«Permettez-moi de rappeler le lien qui existe entre des accords commerciaux comme l'ALENA et la prospérité future du Canada. En termes simples, un emploi canadien sur quatre dépend du commerce. Nous sommes la huitième plus grande économie du monde, mais nous nous classons au 31^e rang des nations pour la population. Il nous faut donc absolument exporter. Et pour réussir à exporter, il nous faut non seulement des biens et des services concurrentiels, mais aussi des débouchés étrangers et des règles équitables. C'est pour ces grandes raisons que le Canada a été l'un des plus ardents partisans de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui établit les règles de base du commerce international. C'est aussi pourquoi nous avons négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, pour cimenter notre relation avec notre plus important partenaire commercial. Et c'est enfin pourquoi nous tentons actuellement d'améliorer l'ALE, pour établir une zone nord-américaine de libre-échange. Je suis sûr que vous y verrez, pour la plupart, une bonne affaire pour le Canada : bonne pour notre prospérité, et par conséquent, bonne pour le type de société que veulent les Canadiens. Je suis sûr également que nous saurons toujours affronter la concurrence avec succès, que ce soit sous le régime de cet accord ou de tout autre accord commercial. Tout ce que nous demandons, c'est le droit d'être présents sur les marchés et d'y affronter la concurrence, selon des règles équitables et claires.»

Allocution de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, à la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain, le 12 août 1992, N° 92/35.

À venir

- 11-12 septembre 1992 : Réunion ministérielle sur la Coopération économique de l'Asie-Pacifique à Bangkok (Thaïlande)
- 15 septembre 1992 : Assemblée générale des Nations Unies (New York)
- 14-15 décembre 1992 : CSCE - Réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères (Stockholm)